

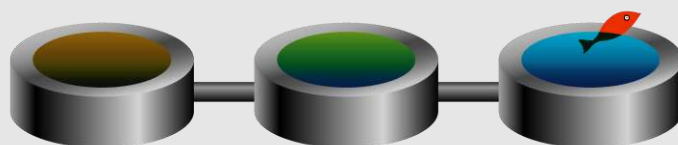
Rapport annuel

GUINGAMP PAIMPOL ARMOR ARGOAT AGGLOMERATION (SECTEUR GUINGAMP)

Prix & Qualité

service de l'assainissement collectif

DU SERVICE PUBLIC



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'exercice 2017
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

EXERCICE

2017

Sommaire

■	CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC.....	3
■	ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE	3
■	ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE	3
■	CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE	3
■	PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE	3
■	NOMBRE D'ABONNEMENTS.....	4
■	VOLUMES FACTURES	4
■	CARACTERISTIQUES DU RESEAU DE COLLECTE	4
■	OUVRAGES D'EPURATION DES EAUX USEES.....	4
■	GLOSSAIRE	8
■	TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC.....	9
■	FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR	9
■	LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION Y COMPRIS REDEVANCE MODERNISATION.....	10
■	RECETTES D'EXPLOITATION	11
■	INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE.....	12
■	CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU	12
■	CONFORMITE DE L'EVACUATION DES BOUES	14
■	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE	15
■	TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE	15
■	ETAT DE LA DETTE (SUR L'ENSEMBLE DE LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE GP3A).....	15
■	AMORTISSEMENTS REALISES (SUR L'ENSEMBLE DE LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE GP3A).....	15
■	ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE	16
■	AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE	16
■	PRIX GLOBAL DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT	17
■	PRIX GLOBAL : GRACES	18
■	PRIX GLOBAL : GUINGAMP.....	19
■	PRIX GLOBAL : PABU	20
■	PRIX GLOBAL : PLOUISY	21
■	PRIX GLOBAL : PLOUMAGOAR	22
■	PRIX GLOBAL : SAINT-AGATHON	23

■ Caractérisation technique du service public de l'assainissement collectif

■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

GUINGAMP COMMUNAUTE a intégré la nouvelle communauté d'agglomération GUINGAMP PAIMPOL ARMOR ARGOAT AGGLOMERATION depuis le 1er janvier 2017.

Sur le territoire de GP3A, on a en 2017, 6 services d'assainissement collectif en 2017 :

- secteur exploité en régie en 2017
- secteur GUINGAMP (affermage SUEZ)
- secteur PAIMPOL (affermage VEOLIA en 2017)
- secteur PLOUBAZLANEC (affermage VEOLIA en 2017)
- secteur PLOUEZEC (affermage VEOLIA en 2017)
- secteur PONTRIEUX (affermage NANTAISE DES EAUX en 2017)

Le présent rapport concerne uniquement le service : SECTEUR GUINGAMP.

Les communes de ce service sont les suivantes : GRACES, GUINGAMP, PABU, PLOUISY, PLOUMAGOAR et SAINT-AGATHON.

■ ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

23 000 habitants

■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société SUEZ EAU FRANCE en vertu d'un contrat et de ses avenants ayant pris effet le 1^{er} janvier 2016. La durée du contrat est de 8 ans. Il prend fin le 31 décembre 2023.

Les principaux avenants au contrat sont les suivants :

Avenant n°	Date	Objet
1	01/12/2016	Prise en compte de travaux d'amélioration sur la plate-forme de compostage. Modification des modalités de facturation aux abonnés et de reversement de surtaxe.
2	01/01/2017	Intégration de la station de traitement bactériologique par UV sur la STEP de Grâces dans le périmètre d'affermage. Modification du tarif de base du délégataire.

■ PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

Les prestations confiées à la société SUEZ EAU FRANCE sont les suivantes :

Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations
Gestion des abonnés	accueil des usagers, traitement des doléances client
Mise en service	assainissement complet
Entretien	de l'ensemble des ouvrages
Renouvellement	de la peinture des menuiseries métalliques, des branchements, des équipements électromécaniques, des menuiseries métalliques, serrurerie
Prestations particulières	contrôle des branchements

La collectivité prend en charge :

Renouvellement	de la voirie, des collecteurs, des toitures, couvertures, du génie civil
-----------------------	--

■ NOMBRE D'ABONNEMENTS

Abonnements	2016	2017	Variation
Nombre d'abonnements domestiques	9 400	9 648	+2,64 %
Nombre d'abonnements non domestiques	21	21	0,00 %
- dont avec autorisation de déversement formalisée	8	8	0,00 %
- dont avec convention spéciale de déversement	8	8	0,00 %
Nombre total d'abonnements	9 421	9 669	+2,63 %

Les abonnés non domestiques sont ceux dont les effluents, par leur quantité ou leurs caractéristiques ne sont pas assimilables à ceux des effluents domestiques et qui sont, de ce fait, assujettis à la redevance de pollution non domestique de l'agence de l'eau. Les rejets d'effluents non domestiques doivent être autorisés par la collectivité, qui n'est pas tenue de les accepter. Ils peuvent faire l'objet de conventions particulières.

- Répartition des abonnés par commune

GRACES	1 046
GUINGAMP	4 122
PABU	1 158
PLOUISY	498
PLOUMAGOAR	2 123
SAINT-AGATHON	722
Total des abonnés	9 669

■ VOLUMES FACTURES

Volumes facturés [m³]	2016	2017	Variation
- aux abonnés domestiques	795 703	803 337	+0,96 %
- aux abonnés non domestiques			
Total des volumes facturés	795 703	803 337	+0,96 %

■ CARACTERISTIQUES DU RESEAU DE COLLECTE

- Linéaire de canalisations de collecte des eaux usées

Linéaire [km]	2016	2017	Variation
Réseau séparatif	173,864	174,08	+0,12 %

■ OUVRAGES D'EPURATION DES EAUX USEES

Le service gère 6 ouvrages d'épuration.

- Station d'Épuration de la ZI de Grâce

Traitement des effluents
Type de station : Traitement biologique par boues activées
Commune d'implantation : GRACES
Lieu-dit : Infrastructure de Grâces
Capacité nominale : 87 833 Equivalent habitant

Capacités nominales d'épuration

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	NGL	Pt	Débit
Capacité	5270 kg/j	9810 kg/j	2750 kg/j	530 kg/j	530 kg/j	103 kg/j	4500 m³/j

Prescriptions de rejet

- Autorisation du 22/06/2016
Milieu récepteur du rejet : la rivière le Trieux

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)	Et Ou	Flux (kg/j)	Val Réhibitoire (mg/l)
DBO5		18				81	
DCO		70				315	
MES		20				90	
NKj		6				27	
NGL		15				67,5	
Pt		0,5				2,25	

Charges reçues par l'ouvrage

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	NGL	Pt	Débit
Charges brutes de substances polluantes collectées	2165 kg/j	4456,3 kg/j	1527,2 kg/j	201,6 kg/j	203,1 kg/j	45,1 kg/j	3086 m³/j
Rendement de la station d'épuration	99,5 %	97,7 %	98,7 %	94 %	92,2 %	99,2 %	Sans objet

Quantité de boues issues de cet ouvrage [tMS]

	2016	2017	Variation
Tonnage de boues produites en tonnes de matière sèche	866,9	937,6	+8,16 %

• *Station d'Épuration de Pont Ezer*

Traitement des effluents
Type de station : Traitement biologique par boues activées
Commune d'implantation : GUINGAMP
Capacité nominale : 22 000 Equivalent habitant

Capacités nominales d'épuration

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	NGL	Pt	Débit
Capacité	1320 kg/j	2640 kg/j	1980 kg/j	330 kg/j	330 kg/j	66 kg/j	3400 m³/j

Prescriptions de rejet

- Autorisation du 26/12/2016
Milieu récepteur du rejet : la rivière le Trieux

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou	(%)	(kg/j)	Rédhibitoire (mg/l)
DBO5		18			62	
DCO		70			238	
MES		20			68	
NKj		6			21	
NGL		15			51	
Pt		0,6			2	

Charges reçues par l'ouvrage

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	NGL	Pt	Débit
Charges brutes de substances polluantes collectées	650,3 kg/j	1636,1 kg/j	852,7 kg/j	219,4 kg/j	221,8 kg/j	21,9 kg/j	4131 m ³ /j
Rendement de la station d'épuration	97,6 %	93,4 %	97,6 %	94,3 %	90,1 %	85,1 %	Sans objet

Quantité de boues issues de cet ouvrage [tMS]

	2016	2017	Variation
Tonnage de boues produites en tonnes de matière sèche	265,4	284,2	+7,08 %

• Station d'Épuration de Pabu

Traitement des effluents

Type de station : Traitement biologique par boues activées

Commune d'implantation : PABU

Lieu-dit : Route de Pommerit le Vicomte

Capacité nominale : 1 000 Equivalent habitant

Capacités nominales d'épuration

Paramètre	DBO5	DCO	Débit
Capacité	60 kg/j	110 kg/j	150 m ³ /j

Prescriptions de rejet

- du 17/12/1974

Milieu récepteur du rejet : le ruisseau le Frouit

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)	Et Ou	Flux (kg/j)	Val Rédhibitoire (mg/l)
DBO5		30				4,5	
DCO		90				13,5	
MES		30				4,5	

Charges reçues par l'ouvrage

Paramètre	DBO5	DCO	MES	Débit
Charges brutes de substances polluantes collectées	11,9 kg/j	28 kg/j	15 kg/j	195 m ³ /j
Rendement de la station d'épuration	97 %	93 %	97 %	Sans objet

Quantité de boues issues de cet ouvrage [tMS]

Tonnage de boues produites en tonnes de matière sèche	4	5	+25,00 %
---	---	---	----------

• *Station d'épuration par filtre à Sable de Kermarch*

Traitement des effluents
Type de station : Traitement biologique par filtre à sable
Commune d'implantation : PLOUISY
Lieu-dit : Pont Ezer
Capacité nominale : 60 Equivalent habitant

Capacités nominales d'épuration

Paramètre	DBO5	Débit
Capacité	3 kg/j	7,5 m³/j

Prescriptions de rejet

- <200 Équivalent Habitant
Milieu récepteur du rejet : le ruisseau le Théoulas (affluent du Trieux).

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)	Et Ou	Flux (kg/j)	Val Réhibitoire (mg/l)
DBO5		35		60			
DCO				60			
MES				50			

Quantité de boues issues de cet ouvrage [tMS]

	2016	2017	Variation
Tonnage de boues produites en tonnes de matière sèche	0	0	

• *Station d'épuration de Lautremen*

Traitement des effluents
Type de station : Traitement biologique par filtre à sable
Commune d'implantation : PLOUMAGOAR
Lieu-dit : Lautremen
Capacité nominale : 80 Equivalent habitant

Capacités nominales d'épuration

Paramètre	DBO5	Débit
Capacité	4,8 kg/j	12 m³/j

Prescriptions de rejet

- <200 Équivalent Habitant

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)	Et Ou	Flux (kg/j)	Val Réhibitoire (mg/l)
DBO5		35		60			
DCO				60			
MES				50			

Quantité de boues issues de cet ouvrage [tMS]

	2016	2017	Variation
Tonnage de boues produites en tonnes de matière sèche	0	0	

• **Station d'épuration de Kerlidiguès**

Traitement des effluents
Type de station : Traitement biologique par filtre à sable
Commune d'implantation : PLOUMAGOAR
Lieu-dit : Kerlidiguès
Capacité nominale : 50 Equivalent habitant

Capacités nominales d'épuration

Paramètre	DBO5	Débit
Capacité	3 kg/j	7,5 m³/j

Prescriptions de rejet

- <200 Équivalent Habitant

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)	Et Ou	Flux (kg/j)	Val Réthibitoire (mg/l)
DBO5		35		60			
DCO				60			
MES				50			

Quantité de boues issues de cet ouvrage [tMS]

	2016	2017	Variation
Tonnage de boues produites en tonnes de matière sèche	0	0	

■ **GLOSSAIRE**

Equivalent habitant : rejet de 60 grammes de DBO5 par jour.

DBO5 : Demande biologique en oxygène pendant 5 jours.

DCO : Demande chimique en oxygène.

MES : Matières en suspension.

NKj : Azote Kjeldhal.

NGL : Azote global.

Pt : Phosphore total.

tMS : tonne de matière sèche.

■ Tarification et recettes du service public de l'assainissement collectif

■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.

Les tarifs concernant la part de la société SUEZ EAU FRANCE sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Au 1er janvier 2018, la formule d'indexation appliquée conduit à une variation de 2,26 % par rapport aux tarifs de base établis au 1^{er} janvier 2015.
Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujéti à la TVA.

Prix du service de l'assainissement collectif

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les volumes sont relevés annuellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

- *Redevance de modernisation des réseaux de collecte*

La redevance de modernisation des réseaux de collecte est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m³, est calculé chaque année par l'agence de l'eau. Elle est unique sur l'ensemble du service.

	1 ^{er} jan 2017	1 ^{er} jan 2018
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	0,1800	0,1800

GUINGAMP PAIMPOL ARMOR ARGOAT AGGLOASSAINISSEMENT COLLECTIF : SECTEUR GUINGAMP
d'agglomération

2017

**■ LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION y compris Redevance modernisation**

Evolution du tarif de l'assainissement collectif

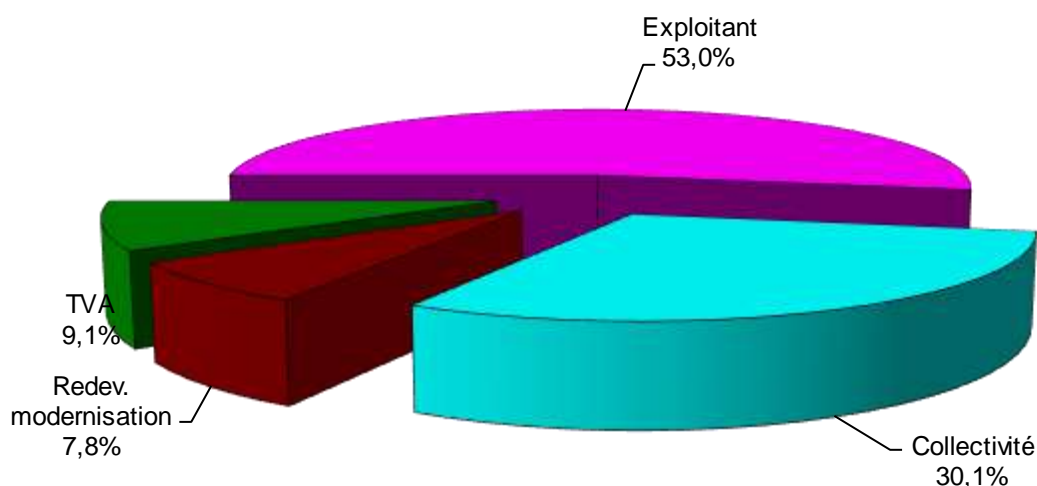
	Désignation	1 ^{er} jan 2017	1 ^{er} jan 2018	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	40,34	40,90	+1,39 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 6 000 m ³)	0,866	0,878	+1,39 %
	N° 2 (6 001 à 12 000 m ³)	0,755	0,765	+1,32 %
	N° 3 (12 001 à 24 000 m ³)	0,612	0,621	+1,47 %
	N° 4 (au-delà de 24 000 m ³)	0,539	0,546	+1,30 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	16,11	16,21	+0,62 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 6 000 m ³)	0,55536	0,5587	+0,60 %
	N° 2 (6 001 à 12 000 m ³)	0,54339	0,5467	+0,61 %
	N° 3 (12 001 à 24 000 m ³)	0,52816	0,5313	+0,59 %
	N° 4 (au-delà de 24 000 m ³)	0,52029	0,5234	+0,60 %
Redevances et taxes				
	Redevance de modernisation des réseaux de collecte	0,18	0,18	0,00 %
	TVA	10,0 %	10,0 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2017	1 ^{er} jan 2018	Variation
Exploitant	144,26	146,26	+1,39 %
Collectivité	82,75	83,25	+0,60 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	21,60	21,60	0,00 %
TVA	24,86	25,11	+1,01 %
Total [€ TTC]	273,47	276,22	+1,01 %

**Variation EXPLOITANT +
COLLECTIVITE (HT)****+1,10 %**Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :2,30 €/m³Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ :

0,0023 €/l

Répartition au 1er janvier 2018

■ **RECETTES D'EXPLOITATION**

● *Recettes de la collectivité*

	2016	2017	Variation
Recettes liées à la facturation des abonnés			
Redevances eaux usées domestiques	590 227,18 €	608 062,43 €	+3,02 %
dont abonnements	159 248,18 €	161 890,22 €	+1,66 %
Redevances eaux usées non domestiques	171 703,52 €	161 913,57 €	-5,70 %
Total recettes liées à la facturation des abonnés	761 930,70 €	769 976,00 €	+1,06 %
Autres recettes			
Traitement des matières de vidange	1 621,40 €	1 087,08 €	
Total des recettes	763 552,10 €	771 063,08 €	

● *Recettes de l'exploitant*

	2016	2017	Variation
Recettes liées à la facturation des abonnés			
Redevances eaux usées domestiques	1 105 773,13 €	1 077 049,17 €	-2,60 %
dont abonnements	378 851,66 €	389 730,81 €	+2,87 %
Redevances eaux usées non domestiques	856 498,47 €	877 744,85 €	+2,48 %
Total recettes liées à la facturation des abonnés	1 962 271,60 €	1 954 794,02 €	-0,38 %
Autres recettes			
Traitement des matières de vidange	9 337,01 €	6 232,61 €	
Total des recettes	1 971 608,61 €	1 961 026,63 €	

■ Indicateurs de performance du service de l'assainissement collectif

■ CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points, globalement au niveau des parties A et B ci-dessous, est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120.

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

		nombre de points	points obtenus
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250	Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.251	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)			
VP.252	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques (1)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.254	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	Condition à remplir pour prendre en compte les points suivants	
VP.253	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (2)	5
VP.255	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (3)	12
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)			
VP.256	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions (2)	0
VP.257	Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.258	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.259	Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.260	Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.261	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.262	Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	0
	TOTAL	120	81

(1) Conditions à remplir pour prendre en compte les points liés à la VP 253

(2) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 0, 1, 2, 3, 4 et 5 points

(3) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 10, 11, 12, 13, 14 et 15 points

■ CONFORMITE DE L'EVACUATION DES BOUES

Une filière est dite « conforme » si la filière de traitement est déclarée ou autorisée selon sa taille et si le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur. Les refus de dégrillage et les boues de curage ne sont pas pris en compte.

- *Taux de conformité pour le service*

	2016	2017	Variation
Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100 %	100 %	0,00 %

■ Financement des investissements du service de l'assainissement collectif

■ TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE

	Montant
Rue de l'Yser et de Saint Léonard (Guingamp) : réhabilitation du réseau et des branchements	79 329,80 € HT
Place du Centre (Guingamp) : réhabilitation du réseau et des branchements	74 000,00 € HT
Rue du Moulin aux Cuivres (Guingamp) : réhabilitation du réseau et des branchements	183 200,00 € HT
Chemins des Capucins, Rue Ledan (Pabu) : réhabilitation du réseau et des branchements	520 080,00 € HT
ZI de Grâces – Route de Porsmin (Grâces) : renouvellement d'un regard de visite	8 789,00 € HT
Travaux Station d'épuration de Grâces et de Pont Ezer	83 340,78 € HT
Travaux de peinture station d'épuration de Grâces	5 029,38 € HT
Création d'une canalisation pour dévoiement des eaux usées site de Carrefour à Grâces	11 445,50 € HT

■ ETAT DE LA DETTE (SUR L'ENSEMBLE DE LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE GP3A)

L'état de la dette au 31 décembre 2017 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2016	2017
Encours de la dette au 31 décembre	5 430 203,37 €	5 102 074,47 €
Remboursements au cours de l'exercice	524 251,58 €	453 107,58 €
dont en intérêts	149 114,49 €	124 978,68 €
dont en capital	375 137,09 €	328 128,90 €

■ AMORTISSEMENTS REALISES (SUR L'ENSEMBLE DE LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE GP3A)

	2016	2017
Montant de la dotation aux amortissements	1 386 896,32 €	1 356 989,17 €

■ Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

■ AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE

	2016	2017
montants des abandons de créance	8 870,46 €	2 216,10 €

■ Prix global de l'eau et de l'assainissement

Les fiches ci-après présentent le prix global de l'eau et de l'assainissement, toutes taxes et redevances comprises pour une consommation de référence de 120 m³.

■ **PRIX GLOBAL : GRACES**

Eau potable	Collectivité : GUINGAMP PAIMPOL ARMOR ARGOAT AGGLOMERATION, affermage du 01/01/2016 avec la société SUEZ EAU FRANCE, Tarif domestique : de la communauté de communes
Assainissement collectif	Collectivité : GUINGAMP PAIMPOL ARMOR ARGOAT AGGLOMERATION, affermage du 01/01/2016 avec la société SUEZ EAU FRANCE, Tarif domestique : de la communauté de communes

Prix global eau potable + assainissement collectif

pour un abonné consommant 120 m³

	1er jan 2017	1er jan 2018	évolution
Part de l'exploitant			
du service d'eau potable	118,12 €	119,40 €	+1,08 %
de l'assainissement collectif	144,26 €	146,26 €	+1,39 %
Part de la collectivité			
pour le service d'eau potable	69,42 €	70,23 €	+1,17 %
pour l'assainissement collectif	82,75 €	83,25 €	+0,60 %
Agence de l'eau			
Redevance de pollution domestique	36,00 €	36,00 €	0,00 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	21,60 €	21,60 €	0,00 %
Autre tiers			
pour le service d'eau potable	12,00 €	12,00 €	0,00 %
pour l'assainissement collectif	0,00 €	0,00 €	
TVA			
pour le service d'eau potable	12,95 €	13,07 €	+0,89 %
pour l'assainissement collectif	24,86 €	25,11 €	+1,01 %
Total TTC			
pour le service d'eau potable	248,49 €	250,70 €	+0,89 %
pour l'assainissement collectif	273,47 €	276,22 €	+1,01 %
TOTAL TTC GLOBAL	521,97 €	526,92 €	+0,95 %

■ **PRIX GLOBAL : GUINGAMP**

Eau potable	Collectivité : GUINGAMP PAIMPOL ARMOR ARGOAT AGGLOMERATION, affermage du 01/01/2016 avec la société SUEZ EAU FRANCE, Tarif domestique : de la communauté de communes
Assainissement collectif	Collectivité : GUINGAMP PAIMPOL ARMOR ARGOAT AGGLOMERATION, affermage du 01/01/2016 avec la société SUEZ EAU FRANCE, Tarif domestique : de la communauté de communes

**Prix global eau potable + assainissement collectif
pour un abonné consommant 120 m³**

	1er jan 2017	1er jan 2018	évolution
Part de l'exploitant			
du service d'eau potable	118,12 €	119,40 €	+1,08 %
de l'assainissement collectif	144,26 €	146,26 €	+1,39 %
Part de la collectivité			
pour le service d'eau potable	69,42 €	70,23 €	+1,17 %
pour l'assainissement collectif	82,75 €	83,25 €	+0,60 %
Agence de l'eau			
Redevance de pollution domestique	36,00 €	36,00 €	0,00 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	21,60 €	21,60 €	0,00 %
Autre tiers			
pour le service d'eau potable	12,00 €	12,00 €	0,00 %
pour l'assainissement collectif	0,00 €	0,00 €	
TVA			
pour le service d'eau potable	12,95 €	13,07 €	+0,89 %
pour l'assainissement collectif	24,86 €	25,11 €	+1,01 %
Total TTC			
pour le service d'eau potable	248,49 €	250,70 €	+0,89 %
pour l'assainissement collectif	273,47 €	276,22 €	+1,01 %
TOTAL TTC GLOBAL	521,97 €	526,92 €	+0,95 %

■ **PRIX GLOBAL : PABU**

Eau potable	Collectivité : GUINGAMP PAIMPOL ARMOR ARGOAT AGGLOMERATION, affermage du 01/01/2016 avec la société SUEZ EAU FRANCE, Tarif domestique : de la communauté de communes
Assainissement collectif	Collectivité : GUINGAMP PAIMPOL ARMOR ARGOAT AGGLOMERATION, affermage du 01/01/2016 avec la société SUEZ EAU FRANCE, Tarif domestique : de la communauté de communes

**Prix global eau potable + assainissement collectif
 pour un abonné consommant 120 m³**

	1er jan 2017	1er jan 2018	évolution
Part de l'exploitant			
du service d'eau potable	118,12 €	119,40 €	+1,08 %
de l'assainissement collectif	144,26 €	146,26 €	+1,39 %
Part de la collectivité			
pour le service d'eau potable	69,42 €	70,23 €	+1,17 %
pour l'assainissement collectif	82,75 €	83,25 €	+0,60 %
Agence de l'eau			
Redevance de pollution domestique	36,00 €	36,00 €	0,00 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	21,60 €	21,60 €	0,00 %
Autre tiers			
pour le service d'eau potable	12,00 €	12,00 €	0,00 %
pour l'assainissement collectif	0,00 €	0,00 €	
TVA			
pour le service d'eau potable	12,95 €	13,07 €	+0,89 %
pour l'assainissement collectif	24,86 €	25,11 €	+1,01 %
Total TTC			
pour le service d'eau potable	248,49 €	250,70 €	+0,89 %
pour l'assainissement collectif	273,47 €	276,22 €	+1,01 %
TOTAL TTC GLOBAL	521,97 €	526,92 €	+0,95 %

■ **PRIX GLOBAL : PLOUISY**

Eau potable	Collectivité : GUINGAMP PAIMPOL ARMOR ARGOAT AGGLOMERATION, affermage du 01/01/2016 avec la société SUEZ EAU FRANCE, Tarif domestique : de la communauté de communes
Assainissement collectif	Collectivité : GUINGAMP PAIMPOL ARMOR ARGOAT AGGLOMERATION, affermage du 01/01/2016 avec la société SUEZ EAU FRANCE, Tarif domestique : de la communauté de communes

**Prix global eau potable + assainissement collectif
pour un abonné consommant 120 m³**

	1er jan 2017	1er jan 2018	évolution
Part de l'exploitant			
du service d'eau potable	118,12 €	119,40 €	+1,08 %
de l'assainissement collectif	144,26 €	146,26 €	+1,39 %
Part de la collectivité			
pour le service d'eau potable	69,42 €	70,23 €	+1,17 %
pour l'assainissement collectif	82,75 €	83,25 €	+0,60 %
Agence de l'eau			
Redevance de pollution domestique	36,00 €	36,00 €	0,00 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	21,60 €	21,60 €	0,00 %
Autre tiers			
pour le service d'eau potable	12,00 €	12,00 €	0,00 %
pour l'assainissement collectif	0,00 €	0,00 €	
TVA			
pour le service d'eau potable	12,95 €	13,07 €	+0,89 %
pour l'assainissement collectif	24,86 €	25,11 €	+1,01 %
Total TTC			
pour le service d'eau potable	248,49 €	250,70 €	+0,89 %
pour l'assainissement collectif	273,47 €	276,22 €	+1,01 %
TOTAL TTC GLOBAL	521,97 €	526,92 €	+0,95 %

■ **PRIX GLOBAL : PLOUMAGOAR**

Eau potable	Collectivité : GUINGAMP PAIMPOL ARMOR ARGOAT AGGLOMERATION, affermage du 01/01/2016 avec la société SUEZ EAU FRANCE, Tarif domestique : de la communauté de communes
Assainissement collectif	Collectivité : GUINGAMP PAIMPOL ARMOR ARGOAT AGGLOMERATION, affermage du 01/01/2016 avec la société SUEZ EAU FRANCE, Tarif domestique : de la communauté de communes

Prix global eau potable + assainissement collectif

pour un abonné consommant 120 m³

	1er jan 2017	1er jan 2018	évolution
Part de l'exploitant			
du service d'eau potable	118,12 €	119,40 €	+1,08 %
de l'assainissement collectif	144,26 €	146,26 €	+1,39 %
Part de la collectivité			
pour le service d'eau potable	69,42 €	70,23 €	+1,17 %
pour l'assainissement collectif	82,75 €	83,25 €	+0,60 %
Agence de l'eau			
Redevance de pollution domestique	36,00 €	36,00 €	0,00 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	21,60 €	21,60 €	0,00 %
Autre tiers			
pour le service d'eau potable	12,00 €	12,00 €	0,00 %
pour l'assainissement collectif	0,00 €	0,00 €	
TVA			
pour le service d'eau potable	12,95 €	13,07 €	+0,89 %
pour l'assainissement collectif	24,86 €	25,11 €	+1,01 %
Total TTC			
pour le service d'eau potable	248,49 €	250,70 €	+0,89 %
pour l'assainissement collectif	273,47 €	276,22 €	+1,01 %
TOTAL TTC GLOBAL	521,97 €	526,92 €	+0,95 %

■ PRIX GLOBAL : SAINT-AGATHON

Eau potable	Collectivité : GUINGAMP PAIMPOL ARMOR ARGOAT AGGLOMERATION, affermage du 01/01/2016 avec la société SUEZ EAU FRANCE, Tarif domestique : de la communauté de communes
Assainissement collectif	Collectivité : GUINGAMP PAIMPOL ARMOR ARGOAT AGGLOMERATION, affermage du 01/01/2016 avec la société SUEZ EAU FRANCE, Tarif domestique : de la communauté de communes

Prix global eau potable + assainissement collectif

pour un abonné consommant 120 m³

	1er jan 2017	1er jan 2018	évolution
Part de l'exploitant			
du service d'eau potable	118,12 €	119,40 €	+1,08 %
de l'assainissement collectif	144,26 €	146,26 €	+1,39 %
Part de la collectivité			
pour le service d'eau potable	69,42 €	70,23 €	+1,17 %
pour l'assainissement collectif	82,75 €	83,25 €	+0,60 %
Agence de l'eau			
Redevance de pollution domestique	36,00 €	36,00 €	0,00 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	21,60 €	21,60 €	0,00 %
Autre tiers			
pour le service d'eau potable	12,00 €	12,00 €	0,00 %
pour l'assainissement collectif	0,00 €	0,00 €	
TVA			
pour le service d'eau potable	12,95 €	13,07 €	+0,89 %
pour l'assainissement collectif	24,86 €	25,11 €	+1,01 %
Total TTC			
pour le service d'eau potable	248,49 €	250,70 €	+0,89 %
pour l'assainissement collectif	273,47 €	276,22 €	+1,01 %
TOTAL TTC GLOBAL	521,97 €	526,92 €	+0,95 %